

Délibération n°2017-042

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 30 novembre 2017, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education, Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Approbation du projet de Procès-Verbal du C.A du 02 juillet 2017

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université soumet le projet de P.V de la séance du 02 juillet 2017 au vote des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Membres en exercice: 30 Pour: 27

Membres présents et représentés : 27 Contre : o

Membres n'ayant pas pris part au vote : o Abstention : o

Le projet de procès-verbal de la séance du 02 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme, Fait à Pointe à Pitre, le 1^{er} décembre 2017

Le Président de l'Université des Antilles

Pr Eustase JANKY